

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000797-163

Date : 18 mai 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

DAN ABICIDAN
Demandeur

c.
IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP
et
1137446 ONTARIO INC.
et
IKEA LIMITED
et
IKEA PROPERTIES LIMITED
et
INTER IKEA SYSTEMS B.V.
Défenderesses

**JUGEMENT SUR LES AVIS AUX MEMBRES ET LA DÉSIGNATION DE
L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS, EN PRÉPARATION
DE L'AUDIENCE DU 30 JUIN 2021**

[1] La Cour supérieure a autorisé cette action collective le 11 décembre 2018¹, ce que la Cour d'appel a confirmé le 15 mars 2019 en refusant la permission d'appeler².

¹ 2018 QCCA 5279.

² 2019 QCCA 383.

[2] Depuis, les parties ont convenu une Entente de règlement, signée le 28 avril 2021 (en version officielle anglaise) et dont la traduction non-officielle française est disponible depuis le 6 mai 2021.

[3] Après consultation auprès des avocat/e/s, le Tribunal fixe au 30 juin 2021, à 9 h 30, l'audience virtuelle publique durant laquelle l'Entente de règlement sera soumise à l'approbation du tribunal.

[4] D'ici là, des avis publics doivent être diffusés pour donner aux membres du groupe l'occasion de prendre connaissance de l'Entente de règlement, de s'exclure du groupe et de s'opposer à la teneur du Règlement, si c'est là leur volonté.

[5] Sans l'imposer aux parties, le Tribunal souhaite que les avis à publier dans des journaux le soient le samedi 29 mai 2021, vu une diffusion plus importante le samedi que les autres jours de la semaine.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

FOR THESE REASONS, THE COURT:

[6] **ACCUEILLE** la *Demande d'approbation des avis aux Membres du groupe concernant l'audience d'approbation du Règlement, l'autorisation de l'action collective et la nomination de l'Administrateur des réclamations;*

GRANTS the *Application for Approval of Notices to Class Members of a Settlement Approval Hearing, of Authorization of the Class Action and to Appoint a Claims Administrator;*

[7] **DÉCLARE** que les définitions figurant dans l'Entente de règlement s'appliquent et sont intégrées au présent jugement;

DECLARES that the definitions set out in the Settlement Agreement apply to and are incorporated into this judgment;

[8] **ORDONNE** la diffusion des Avis conformément au Protocole de diffusion (Pièce I-3) et **APPROUVE** la forme et la teneur du Plan de diffusion des avis, de la Procédure de réclamation et du Protocole de distribution, en français et en anglais, le tout devant être complété au plus tard le 29 mai 2021;

ORDERS that Notices shall be disseminated in accordance with the Distribution Protocol (Exhibit I-3) and **APPROVES** the form and content of the Notice Dissemination Plan, Claims Process and Distribution Protocol, in English and in French; the whole to be completed by May 29, 2021 at latest;

[9] **APPROUVE** la forme et la teneur de l'Avis détaillé et de l'Avis abrégé (essentiellement en la forme prévue à la Pièce I-2), en français et en anglais;

APPROVES the form and content of the Long Form Notice and Short Form Notice (substantially in the form of Exhibit I-2), in English and French;

- [10] **APPROUVE** la forme et la teneur du Formulaire d'exclusion, en français et en anglais, essentiellement en la forme prévue à l'Annexe D de l'Entente de règlement;
- [11] **APPROUVE** la forme et la teneur du formulaire de réclamation (essentiellement en la forme prévue à la Pièce I-4), en français et en anglais;
- [12] **NOMME** et **DÉSIGNE** le Service à la clientèle d'IKEA à titre d'Administrateur des réclamations pour exécuter et mettre en œuvre le Protocole de distribution, ainsi que pour superviser et administrer le Règlement;
- [13] **ORDONNE** que tous les Frais administratifs et l'ensemble des frais et débours associés au Protocole de distribution et aux Avis, prévus dans l'Entente de règlement, soient payés exclusivement par les Défenderesses;
- [14] **DÉCLARE** que les Membres du groupe qui souhaitent s'objecter à l'approbation par le tribunal de l'Entente de règlement doivent le faire de la manière prévue dans l'avis de pré-approbation (Pièce I-2), au plus tard le 28 juin 2021;
- [15] **DÉCLARE** que les Membres du groupe qui souhaitent s'exclure de l'action collective et de son règlement peuvent le faire en remettant un avis écrit confirmant leur intention de s'exclure de la présente action collective, de la manière prévue dans l'avis de pré-approbation (Pièce I-2), au plus tard le 28 juin 2021;
- [16] **DÉCLARE** que tous les Membres du groupe qui n'auront pas demandé leur exclusion seront liés par tout jugement à
- APPROVES** the form and content of the Opt-Out Form, in English and French, substantially in the form of Schedule D to the Settlement Agreement;
- APPROVES** the form and content of the Claim Form (substantially in the form of Exhibit I-4), in English and French;
- [7] APPOINTS** and **DESIGNATES** IKEA Customer Support Centre as Claims Administrator for the execution and implementation of the Distribution Protocol and to oversee and administer the Settlement;
- ORDERS** that all Administrative Expenses and all costs and disbursements related to the Distribution Protocol and the Notices, as set for in the Settlement Agreement, shall be exclusively paid by Defendants;
- DECLARES** that Class Members who wish to object to Court approval of the Settlement Agreement must do so in the manner provided for in the pre-approval notice (Exhibit I-2), on or before June 28, 2021;
- DECLARES** that Class Members who wish to opt-out from the class action and the settlement thereof may do so by delivering a written notice confirming their intention to opt-out of this class action, in the manner provided for in the pre-approval notice (Exhibit I-2), on or before June 28, 2021;
- DECLARES** that all Class Members that have not requested their exclusion be bound by any judgement to be rendered

rendre sur l'action collective de la manière prévue par la loi;

on the class action in the manner provided for by the law;

[17] **ORDONNE** à l'Administrateur des réclamations et à l'Avocat du groupe de publier le présent jugement, ainsi que l'Entente de règlement et ses Annexes, sur leur site Web respectif au plus tard 10 jours après la date du présent jugement;

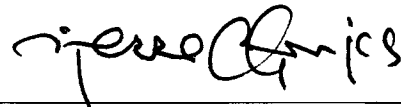
ORDERS the Claims Administrator and Class Counsel to post this judgment, as well as the Settlement Agreement and its Schedules, on their respective websites beginning no later than 10 days after the date of this judgment;

[18] **FIXE** la date d'audience semi-virtuelle et publique pour la demande d'approbation de l'Entente de règlement au 30 juin 2021, à 9 h 30, dans la salle d'audience 17.09 du Palais de justice de Montréal, alors que chacun pourra, à son choix, assister en personne en salle d'audience ou se joindre en cliquant sur le lien Teams affiché sur les sites Web;

SETS the semi-online public hearing on the Application for Approval of the Settlement Agreement on June 30, 2021, at 9:30 a.m., in courtroom 17.09 of the Montréal Courthouse, as everyone may assist in person in the courtroom or by clicking on the Teams link posted on the websites;

[19] **LE TOUT**, sans frais de justice

THE WHOLE, without legal costs.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Annexes :

- 1) Settlement Agreement
- 2) Entente de règlement
- 3) Protocole de diffusion des avis
- 4) Notice Dissemination Plan
- 5) Protocole de distribution
- 6) Distribution Protocol
- 7) Avis détaillé aux membres
- 8) Long Form notice
- 9) Avis abrégé aux membres
- 10) Short Form Notice
- 11) Formulaire d'exclusion
- 12) Opt-Out Form
- 13) Formulaire de réclamation
- 14) Claim Form

Me Joey Zukran
Me Sarah Lauzon
LPC AVOCATS INC.
Procureurs pour le demandeur

Me Anne Merminod
Me Stéphane Pitre
BORDEN LADNER GERVAIS
Procureurs pour les défenderesses

Date d'audience : Sur échange de courriels seulement